

FICHE TECHNIQUE

DONNÉES DU PRODUIT

Référence: 65475

Dénomination commerciale: SH HOGAZA EPI DE MAIS (6u)

Dénomination légale: Pain précuit surgelé

Code EAN carton: 8424465654752

Code EAN pack:

Code EAN unitaire: 8424465933321

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

› DURÉE DE VIE

Durée de vie primaire: 365 jours

Durée de vie secondaire: -

**La durée de vie du produit peut varier en fonction des conditions de stockage, de préparation et d'exposition du produit fini.*

› INDICATIONS DE CONSERVATION ET DE PRÉPARATION

Conservation: Conserver à une température de -18,0 °C. Ne pas recongeler après décongélation.

Préparation: Décongeler: 1 heures à température ambiante

Pousser: -

Cuire à: 200 °C

Conseils de mise en œuvre: Décongeler 60 minutes à température ambiante. Cuire 24 minutes à 200°C.

**Les temps de cuisson et de décongélation sont approximatifs selon les conditions et la température des locaux.*

› LISTE DES INGRÉDIENTS

Ingrédients: Farine de BLÉ, eau, farine de SEIGLE, levain panair de SEIGLE (6. 8%) (farine de SEIGLE fermentée, eau), sel, levure, agent de traitement de la farine (E300).

Peut contenir des traces de: Moutarde, sésame.

› SUBSTANCES OU PRODUITS PROVOQUANT DES ALLERGIES OU DES INTOLÉRANCES

	Présence comme ingrédient	Présence comme trace
Céréales contenant du gluten	X	-
(ou leurs souches hybridées et produits dérivés)		
Blé	X	-
Seigle	X	-
Orge	-	-
Avoine	-	-
Épeautre	-	-
Kamut	-	-
Crustacés et produits à base de crustacés	-	-
Oeufs et produits à base d'oeufs	-	-
Poisson et produits à base de poisson	-	-
Arachides et produits à base d'arachides	-	-
Soja et produits à base de soja	-	-
Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)	-	-
Fruits à coque et produits dérivés	-	-
Amandes	-	-
Noisettes	-	-
Noix	-	-

Présence comme ingrédient

Présence comme trace

Noix de cajou	-	-
Noix du Brésil	-	-
Pistaches	-	-
Noix de pécan	-	-
Noix de Macadamia ou du Queensland	-	-
Céleri et produits à base de céleri	-	-
Moutarde et produits à base de moutarde	-	X
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	-	X
Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations >10mg/kg ou 10mg/litre en termes de SO ₂	-	-
Lupin et produits à base de lupin	-	-
Mollusques et produits à base de mollusques	-	-

> DÉCLARATION NUTRITIONNELLE POUR 100g

	Produit prêt à être consommé	Produit emballé
Énergie	1014 kJ 239 kcal	932 kJ 220 kcal
Matières grasses	1,0 g	0,8 g
<i>dont:</i>		
- acides gras saturés	0,1 g	0,1 g
- acides gras mono-insaturés	-	-
- acides gras polyinsaturés	-	-
- acides gras trans	-	-
- acides gras Oméga-3	-	-
Glucides	49 g	45 g
<i>dont:</i>		
- sucres	1,0 g	1,1 g
Fibres Alimentaires	3,1 g	2,7 g
Protéines	7,0 g	6,8 g
Sel	1,1 g	1,1 g
Sodium	440 mg	440 mg
Cholesterol	-	-

*Les valeurs nutritionnelles du produit prêt à être consommé ont été renseignées conformément à nos indications de préparation dans la section des conseils de mise en oeuvre.

> POIDS, MESURES ET TOLÉRANCES

Produit emballé	Minimum	Moyen	Maximum
Poids (g)	780	800	820
- Pâte (g)		800	
- Garniture (g)		-	
- Nappage (g)		-	
- Décor (g)		-	
Longueur / Diamètre (mm)	440	470	500
Largeur (mm)	140	160	180
Hauteur (mm)	55	70	85

Poids approximatif produit cuit -

Poids pack -

*Le poids du produit cuit peut varier en fonction des conditions de cuisson du produit fini.

> CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES DU PRODUIT PRÊT À ÊTRE CONSOMMÉ

Couleur: -

Odeur: -

Goût: -

Apparence: -

*Les caractéristiques organoleptiques du produit peuvent varier en fonction des conditions de stockage, de préparation et d'exposition du produit fini.



➤ SPÉCIFICATIONS MICROBIOLOGIQUES DU PRODUIT EMBALLÉ

	n	c	m (ufc/g)	M
Nombre de colonies aérobies	1	-	10e4 ufc/g	-
Nombre de colonies anaérobies	-	-	-	-
Enterobacteriaceae	-	-	-	-
Coliformes totaux	1	-	10e2 ufc/g	-
<i>Escherichia coli</i>	1	-	10 ufc/g	-
<i>Staphylocoques à coagulase positive</i>	1	-	10 ufc/g	-
<i>Bacillus cereus</i> présumé	-	-	-	-
<i>Clostridies réductrices de sulfite</i>	-	-	-	-
<i>Clostridium perfringens</i>	-	-	-	-
Moisissures	-	-	-	-
Levures	-	-	-	-
<i>Salmonella spp</i>	1	-	*	-
<i>Listeria monocytogenes</i>	1	-	-	10e2 ufc/g

*Non-déecté

n → nombre d'unités dans l'échantillon.

c → nombre d'unités dans l'échantillon, dont le nombre de bactéries pourrait être compris entre m et M. L'échantillon sera considéré acceptable si les autres unités ont un nombre de bactéries inférieur ou égal à m.

m → valeur seuil du nombre de bactéries. Le résultat sera considéré comme satisfaisant si toutes les unités qui composent l'échantillon ont un nombre de bactéries égal ou inférieur à m.

M → valeur limite du nombre de bactéries. Le résultat sera considéré insatisfaisant si une ou plusieurs unités qui composent l'échantillon ont un nombre de bactéries égal ou supérieur à M.

INFORMATION DE CONDITIONNEMENT ET PALETTISATION

➤ EMBALLAGES

	Carton	Étiquette	Scotch	Sachet
Poids approximatif (g)	446,00	-	2,00	22,00
Dimensions internes (mm)	491x292x323	-	-	-
Dimensions externes (mm)	496x297x331	-	0x75x0	890x0x850
Matériau	KM CS	-	PP	PEAD
Epaisseur (mm)	4,20	-	0,04	0,02
Couleur (mm)	Marron	-	Transparent	Bleu
Recyclable*	+	-	+	+

➤ AUTRES EMBALLAGES

	816122	-	-	-	-	-	-
Poids approximatif (g)	5,00	-	-	-	-	-	-
Dimensions internes (mm)	0x0x0	-	-	-	-	-	-
Dimensions externes (mm)	148x210x0	-	-	-	-	-	-
Matériau	PAPEL	-	-	-	-	-	-
Epaisseur (mm)	0,07	-	-	-	-	-	-
Couleur	Blanc	-	-	-	-	-	-
Recyclable*	S	-	-	-	-	-	-

*+=Oui / -=Non



> PALETTISATION

Carton


Unités

6

Poids net (kg)

4,8

Poids brut (kg)

5,26

Palette


Cartons/couche

6

Couches

6

Total cartons

36

Poids (kg)

214

Hauteur (m)

2,14

Type de palette

Pallet Chep 80x120 Md

IMAGE DU PRODUIT PRÊT À ÊTRE CONSOMMÉ



CERTIFICATIONS ET CLAIMS OU LABELS DE COMMUNICATION

> CERTIFICATIONS:

> CLAIMS OU LABELS DE COMMUNICATION:

RÉGLEMENTATION APPLICABLE

- Règlement (CE) 852/2004, et modifications ultérieures, concernant l'hygiène des produits alimentaires.
- Règlement (CE) 2073/2005, et modifications ultérieures, concernant les critères microbiologiques applicables aux produits alimentaires.
- Règlement (CE) 396/2005, et modifications ultérieures, concernant les limites maximales de résidus de pesticides dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale.
- Règlement (UE) 915/2023, et modifications ultérieures, fixant la teneur maximale de certains contaminants dans les produits alimentaires.
- Règlement (UE) 1169/2011, et modifications ultérieures, concernant les informations sur les denrées alimentaires fournies au consommateur.
- Règlement (CE) 1333/2008, et modifications ultérieures, sur les additifs alimentaires.
- OGM (Organisme Génétiquement Modifié) et Radiations Ionisantes: Les matières premières utilisées dans la préparation de ce produit n'ont pas été traitées avec des rayonnements ionisants et ne contiennent ni ne proviennent d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et ne nécessitent donc pas d'étiquetage spécial. Législation applicable:
 - Règlement (CE) 1829/2003, et modifications ultérieures, sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés.
 - Règlement (CE) 1830/2003, et modifications ultérieures, concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés.

Toute copie imprimée peut être obsolète.

